



TOURNOI 2-4 HANDICAP

27, 28 et 29 mars 2027

BOWLING DE CHALLANS

Règlement



ORGANISATION :

Samedi 27, dimanche 28 et lundi 29 mars 2027, le **BOWLING CLUB DE CHALLANS** organise un tournoi 2-4 handicap pour 8 équipes de 4 joueurs. Aucun remplaçant n'est autorisé.

LIEU :

Ce tournoi aura lieu sur les pistes du bowling « **LE NAGADA** », 3 rue Marcel Pagnol, 85300 CHALLANS.

GENERALITES :

Ce tournoi pour 8 équipes de 4 joueurs, homologué par la FFBSQ est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés, en règle avec la Fédération, et répondra aux dispositions du règlement sportif en vigueur. Tout litige sera tranché par l'arbitre du tournoi ou le directeur de la compétition (Dominique DELAGE).

Les pistes seront attribuées par tirage au sort par le logiciel LeXer.

HANDICAP :

Pour chaque joueur, le handicap est calculé à 70% de la différence entre 220 et sa moyenne. C'est la valeur indiquée dans la colonne « Handicap » du dernier listing paru sur le site de la FFBSQ qui sera appliquée. Il est plafonné à 70 quilles par joueur.

DEROULEMENT DES DOUBLETES:

La phase doublette se jouera en deux temps :

- Le jeudi 6 mai à 9H30 pour la première poule de 8 doublettes.
- Le samedi 8 mai à 9H30 pour la seconde poule de 8 doublettes.

Lors de l'inscription, chaque équipe devra indiquer pour chacune de ses deux doublettes le nom de ses joueurs et le jour où elle jouera.

Chaque doublette effectuera quatre séries de deux lignes avec un décalage de 2 pistes vers la droite pour les pistes paires et vers la gauche pour les pistes impaires à l'issue de chaque série. Ainsi chaque équipe jouera une série sur chacune des quatre paires de pistes.

A l'issue des deux poules des doublettes, le classement handicap par équipe sera établi. Chaque doublette marquera des points pour son équipe en fonction de son classement : 1^{ère} : 16 points, 2^{ème} : 15 points, 3^{ème} : 14 points, ..., 15^{ème} : 2 points, 16^{ème} : 1 point.

Ainsi une équipe pourra marquer au maximum 31 points.

Les égalités seront départagées par la dernière ligne handicap jouée, au bénéfice du score le plus élevé. En cas de nouvelle égalité, on retiendra l'avant dernière ligne et ainsi de suite..

PETERSEN EN QUADRETTE :

Le dimanche 9 mai, les 8 quadrettes se rencontreront toutes en petersen sur 7 matches. Les scores de la phase doublettes ne sont pas conservés. Il sera attribué un bonus de 120 quilles de bonification par match gagné, 60 quilles en cas d'égalité, 0 en cas de défaite. A l'issue des 7

matches, le score de chaque équipe sera composé du score des joueurs incluant leur handicap plus les bonus obtenus lors des matches. Le classement de la petersen sera établi en fonction des scores des 8 équipes.

Chaque équipe marquera des points en fonction de son classement en quadrette : 1^{ère} : 32 points, 2^{ème} : 28 points, 3^{ème} : 24 points, 4^{ème} : 20 points, 5^{ème} : 16 points, 6^{ème} : 12 points, 7^{ème} : 8 points, 8^{ème} : 4 points.

Les égalités seront départagées par la dernière ligne handicap jouée sans bonus, au bénéfice du score le plus élevé. En cas de nouvelle égalité, on retiendra l'avant dernière ligne et ainsi de suite..

CLASSEMENT FINAL :

Le classement de la compétition sera établi en fonction du total des points des deux doublettes et de la quadrette. En cas d'égalité, c'est le plus petit handicap équipe qui sera retenu. En cas de nouvelle égalité, ce sera l'équipe qui aura réalisé la meilleure ligne handicap compris lors de la petersen qui sera devant.

INSCRIPTION :

L'ouverture des inscriptions est fixée au dimanche 27 décembre 2026 à 12H00.

Inscription uniquement via le formulaire dont l'adresse est indiquée ci-dessous. Il ne sera accessible qu'à partir de la date et de l'heure de l'ouverture des inscriptions. Elles seront enregistrées dans l'ordre chronologique de la réception des formulaires.

Aucune demande d'inscription autre que via le formulaire ne sera prise en compte.

Le formulaire :

<https://bcc85.fr/tournois/2-4-de-mars-2027/inscription/>

Equipes inscrites et liste d'attente :

<https://bcc85.fr/tournois/2-4-de-mars-2027/equipes-inscrites-et-liste-attente/>

ENGAGEMENT :

Le montant de l'engagement est de **89 €** par joueur (15 lignes pour tous).

Le paiement de l'inscription devra parvenir au club au plus tard le samedi 13 mars.

Les joueurs inscrits n'ayant pas envoyé leur paiement recevront un e-mail de rappel environ une semaine avant cette date. L'inscription des équipes dont un ou plusieurs joueurs n'auront pas fait parvenir ce paiement à la date limite sera automatiquement annulée.

Deux modes de règlement sont possibles.

Règlement par chèque :

Un chèque de **356 €** ou quatre chèques de **89 €** à l'ordre du « **BOWLING CLUB DE CHALLANS** » devront être adressés à l'adresse suivante :

Patrick DUMOLEYN, 5 impasse des Frênes, 85800 Le Fenouiller.

Les chèques ne seront déposés qu'après le tournoi.

En cas de forfait d'une équipe, son chèque (ou ses chèques) sera encaissé, à moins qu'une équipe de remplacement puisse être trouvée avant le début de la compétition. Dans ce cas son chèque (ou ses chèques) sera détruit. De même au cas où le tournoi ne pourrait pas avoir lieu.

Règlement par virement :

L'inscription peut également être réglée par virement au bénéfice du club :

IBAN : FR76 1380 7008 1432 4210 6062 950 - BIC : CCBPFRPPNAN

Libellé du compte : ASS BOWLING CLUB DE CHALLANS

En cas de forfait d'une équipe, si une équipe de remplacement est trouvée avant le début de la compétition, le club remboursera les joueurs par virement également. De même au cas où le tournoi ne pourrait pas avoir lieu.

Pour toute demande d'information : contact@bcc85.fr

LISTE D'ATTENTE :

Une fois le tournoi complet, de nouvelles équipes pourront s'inscrire en liste d'attente via le formulaire d'inscription indiqué ci-dessus. Comme indiqué, le club annulera la participation des équipes n'ayant pas fait parvenir leur règlement à la date limite. Les places ainsi libérées seront attribuées aux équipes en liste d'attente par ordre d'inscription.

HORAIRES (boules d'essai) :

Phase doublettes – 4 x 2 lignes - poules de 8 équipes :

Poule A : samedi 27 mars à 9H30

Poule B : dimanche 28 mars à 9H30

Phase quadrettes – lundi 29 mars pour les 8 quadrettes :

9H30 : 3 matches

Reconditionnement

14H00 : 4 matches

Podium et remise des récompenses.

INDEMNITES PAR EQUIPE :

1^{ère} : 360 € - 2^{ème} : 280 € - 3^{ème} : 200 € + médailles

BILAN FINANCIER :

Recettes		Dépenses	
Engagements : 8 équipes x 356 €	2 848,00 €	Lignage : 480 x 3,80 €	1 824,00 €
Sponsor	8,00 €	Frais d'organisation	192,00 €
		Indemnités	840,00 €
Total	2 856,00 €	Total	2 856,00 €

HYPER U



Atout
Cuisines
créateur de cuisines



**BANQUE POPULAIRE
GRAND OUEST**

Challans REDZONE
COMPLEXE DE LOISIRS